

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Émilie Sirois-Chalifoux](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f9e9d7681dc84aeb1f797c7e>

Date d'obtention : 2023-12-04 16:30:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La force du partenariat, l'uniformité des méthodes d'intervention, raccourcir les délais de prise en charge. Réduire les impacts. Bienveillance chez les jeunes et intervenants. Apporter une approche éducative dans l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ceci est un rafraichissement, car j'utilisais déjà la méthode dans mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Sécuriser les élèves (victimes). Souvent ces situations sont très anxiogènes et en connaissant mieux les impacts, je serai en mesure de mieux les accompagner.

Mot-clé Bienveillance.